

## Journée internationale des droits des femmes 2020 L'enseignement supérieur, entre mobilisation et inquiétude

Communiqué de presse – 4 mars 2020

**Cette année encore, le 8 mars est l'occasion pour les établissements d'enseignement supérieur de se mobiliser autour de la visibilité des femmes et de leurs droits. À cette occasion, nombreux sont les établissements parmi les 93 universités, grandes écoles et Comue membres de la CPED qui organisent des événements** pour questionner la place des femmes dans les sciences ou les arts, sensibiliser à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, rappeler l'importance de la recherche sur le genre, sensibiliser sur le harcèlement de rue, proposer des ateliers d'auto-défense féministe, rendre visibles des femmes méconnues...

[Consulter le recensement des actions sur notre site internet](#)

Le foisonnement de ces actions est le reflet d'une prise de conscience grandissante dans les établissements d'enseignement supérieur, ce dont la CPED se réjouit. **La mise en place de dispositifs contre les violences sexistes et sexuelles, que la ministre Frédérique Vidal souhaitait voir effective dans tous les établissements à la rentrée 2019, a nettement progressé en 2019. Une vingtaine de journées de formation pour les personnels de l'enseignement supérieur ont été dispensées par le réseau VSS-Formation, mis en place en 2018 par l'ANEF, la CPED et JuriSup.** De plus, la contribution vie étudiante et citoyenne a permis dans certains établissements de dégager de nouveaux moyens pour des actions de sensibilisation à l'égalité. Toutefois, la situation reste très inégale selon les établissements.

Dans l'ensemble, malgré ces avancées, force est de constater que les missions égalité n'ont pas toujours les moyens de l'ambition affichée et le soutien institutionnel nécessaire. **La CPED appelle de ses vœux une remise en cause de pratiques inégalitaires ancrées dans le fonctionnement des établissements, mais celle-ci reste difficile, car elle nécessite une volonté politique forte.** À titre d'exemple, en 2019, la CPED s'est mobilisée à plusieurs reprises pour que soit autorisée l'utilisation de termes féminins, que ce soit dans les statuts des établissements expérimentaux, ou sur les diplômes de doctorat attribués à des femmes. Elle a lancé le 25 février, conjointement avec plusieurs autres associations, la **campagne « Fières de nos talents et des mots qui le disent »** pour revaloriser les titres et fonctions au féminin.

**Enfin, depuis 2019, le chantier de l'égalité professionnelle est un enjeu fort pour la CPED comme pour tous les employeurs publics, la récente loi de transformation de la fonction publique rendant obligatoire l'élaboration de plans d'actions dans ce domaine. Alors que les établissements se mobilisent en ce sens, la CPED reste vigilante sur l'impact des projets de loi qui font débat aujourd'hui, qu'il s'agisse de la réforme des retraites ou du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche.** Les risques spécifiques de perte d'attractivité des carrières de la recherche pour les femmes, et de creusement des inégalités entre les femmes et les hommes, doivent être pris au sérieux afin que ces lois n'aillent pas à l'encontre des progrès réalisés ces dernières années.